

Officiels pour les régates

Bonnes pratiques validées par le département régates de SUI Sailing

Mise à jour : 10/05/2017

CE /CM

IRO ou NRO selon les exigences de la classe pour présider le comité de course.

Jury international (5 membres selon annexe N) ou Jury (3 membres NJ) selon les exigences de la classe.

En cas de suppression des appels (RCV 70.5) : autorisation requise de SUI Sailing.

Comité technique : NM ou IM selon les exigences de la classe.

CS

L'autorité organisatrice est SUI Sailing conjointement avec le(s) club(s) organisateurs de l'événement.

ND désigné par SUI Sailing

NRO désigné par SUI Sailing

Membres du jury désignés par SUI Sailing : au minimum 3 NJ. Si application de l'annexe P, au minimum 2 semi-rigides avec 2 membres du jury à bord de chaque bateau.

En cas de jury international, les règles de l'annexe N s'appliquent, les membres du jury sont désignés par SUI Sailing, y compris pour les IJ.

Comité technique : NM désigné par SUI Sailing.

CSP

NRO pour présider le comité de course

Jury : 3 membres avec au minimum 1 NJ

Régates régionales

NRO ou RRO pour présider le comité de course

Jury : en principe 3 membres composés d'au minimum un RJ ou un NJ

Indemnisation des officiels

Déplacements : CHF -.50 par km parcouru. Au-delà de 60 km, les officiels sont hébergés, si possible dans un hôtel ou chambre d'hôte à proximité du port du lieu de la manifestation.

Repas : Les officiels ont droit à 3 repas par jour. Les pic-nics de mi-journée sur l'eau sont considérés comme des repas.

Les frais sont à la charge des clubs organisateurs, à l'exception du déplacement et du logement du ND pour les CS qui sont à charge de SUI Sailing.